

POLITIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT RURAL:

LE BON CHEMIN

Un débat-table ronde a été spécialement organisé au Parlement européen à Strasbourg le 13 juin pour examiner la future Politique en matière de développement rural. Pour l’instant, la Politique en matière de développement rural a permis de maintenir un tissu social viable dans les zones rurales à travers l’UE et contribué à des bénéfices environnementaux considérables.

Sous le patronage et la présidence des **Députés européens Véronique Mathieu** et **Luis Manuel Capoulas Santos,** des Députés européens de 7 pays ont rejoint les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les chasseurs et autres conservateurs de la nature européens pour un échange de vues sur la proposition de la Commission européenne pour les six priorités du Règlement relatif au développement rural, et en particulier celles concernant la compétitivité, les écosystèmes et l’efficacité des ressources. Le Député européen Robert Sturdy (Royaume-Uni) a été particulièrement actif lors de ces discussions et a apporté de nombreuses contributions. Le Président de la FACE, Gilbert de Turckheim, a participé à cet événement, aux côtés du Délégué allemand de la FACE, Goddert von Wülfing (*Deutscher Jagdschutz-Verband*) et du Conservation Manager de la FACE, Gabor von Bethlenfalvy. Cet échange exceptionnel est survenu à l’approche de prises de décisions déterminantes en matière de développement rural au sein de l’UE.

APPEL À LA COMPÉTITIVITÉ

Le **Député européen** **Luis Manuel Capoulas Santos**, co-présidant la réunion, a déclaré que la compétitivité de l’agriculture était une condition nécessaire du développement rural. Il a ajouté que les activités non-agricoles pouvant constituer une autre source de revenu pour les agriculteurs, telles que la chasse et le tourisme, devraient être autorisées dans le cadre du développement rural. » Ces déclarations ont été appuyées par **Bernhard Budil, de la** Confédération européenne **des propriétaires** forestiers (CEPF), stipulant que la compétitivité, constituant une des priorités en matière de développement rural, était cruciale, également dans le secteur forestier, et que les lourdeurs administratives des mesures forestières devraient être évitées afin d’encourager leur mise en application.

Le Rapport parlementaire officiel allant être présenté la semaine prochaine et des décisions clés allant être prises sur la future Politique Agricole Commune (PAC), les membres du panel ont examiné si ces priorités pouvaient fonctionner ensemble et répondre aux besoins de financement et efficacité du Règlement relatif au Développement rural, à la lumière des débats actuels sur la PAC, et en particulier sur le verdissement du premier pilier.

LA PLACE DE LA BIODIVERSITÉ

Le second pilier de la PAC a également été analysé.

Le Directeur Général de la FACE, Angus Middleton, a déclaré que le second pilier ne devrait pas se centrer uniquement sur le réseau Natura 2000, qui ne représente qu’un peu moins de 20% de l’UE. Selon lui, il faudrait également adresser convenablement la biodiversité ‘plus ordinaire’, au-delà des sites désignés, et veiller à ce que les mesures s’y rapportant opèrent à une plus grande échelle géographique, plutôt qu’au niveau des exploitations individuelles.

Trees Robijns, de BirdLife Europe, a déclaré que le second pilier concernait principalement la biodiversité et que, par conséquent, son financement devait être augmenté substantiellement, tout comme le financement à allouer à des systèmes environnementaux ciblés et bien appliqués.

La Politique Agricole Commune (PAC) revêt une importance capitale pour les chasseurs et ceci pour de nombreuses raisons – allant de la gestion des terres et du gibier sauvage aux droits de chasse en relation avec la propriété foncière et les implications du développement rural sur la biodiversité. Les chasseurs européens représentés par la FACE se sont montrés particulièrement actifs, au travers de la **Coalition rurale européenne\***, du **Manifeste pour la Biodiversité de la FACE\*\*** etdu **Groupe d’experts AGRI de la FACE\*\*\*.**

La Député européenne Véronique Mathieu a clôturé la table ronde avec une réflexion à l’ensemble des divers groupes présents, stipulant que le mot d’ordre était l’équilibre: l’équilibre entre les priorités, l’équilibre entre les régions et l’équilibre entre les allocations et les ressources – ce dernier point demeurant particulièrement difficile et délicat dans un contexte mondial de restrictions économiques.

**\*\*\*fin\*\*\***

NOTES AUX RÉDACTEURS

**** La **FACE** (**Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE)** représente et promeut les intérêts de plus de 7 millions de chasseurs européens conformément au principe de l’utilisation durable de la faune sauvage. C’est une ONG internationale à but non lucratif dont les membres sont les associations nationales de chasseurs de 38 Etats membres du Conseil de l’Europe dont ceux de l’UE27, ainsi que 4 membres associés. [www.face.eu](http://www.face.eu/)

**LIENS & INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES:**

**\*La Coalition rurale européenne**, constituée d’organisations européennes et partenaires de la FACE de premier plan, tels que la Copa-Cogeca, le **Conseil Européen des Jeunes Agriculteurs** (CEJA), l’Organisation européenne des propriétaires fonciers (ELO) et la Confédération européennedes propriétairesforestiers(CEPF),ont récemment publié une position commune forte sur la **future** **Politique de l’UE en matière de développement rural après 2012**. L’implication de la FACE dans la Coalition a permis aux chasseurs de renforcer leurs partenariats et position au niveau de l’UE.

<http://www.face.eu/Communication/Position%20papers/Rural%20Coalition%202012/CDP%20EN%20Rural%20Coalition%20April%202012.pdf>

**\*\*Le** **Manifeste pour la Biodiversité** **de la FACE** souligne l’engagement actif et rigoureux de la FACE, de ses Membres et des 7 millions de chasseurs européens qu’ils représentent, pour garantir une chasse durable et bénéfique pour la conservation de la biodiversité.

Le Manifeste pour la Biodiversité de la FACE s’aligne sur la Stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité à l’horizon 2020, en adressant directement quatre des six objectifs[[1]](#footnote-1) répondant aux visées de l'objectif prioritaire à l’horizon 2020[[2]](#footnote-2). Les 34 points d’action adressent une foule de domaines prioritaires en relation avec la biodiversité au sein de l’UE et promeuvent la coopération avec d’autres secteurs et parties prenantes tels que les agriculteurs, les propriétaires fonciers et forestiers, les ONG pour la conservation de la nature et les autorités publiques. Le Développement rural est directement repris sous la section **Habitats** du Manifeste <http://www.face.eu/cons_biodiversity-fr.htm>

\*\*\*En agissant en tant que médiateur entre les agriculteurs, les gestionnaires fonciers et les conservateurs, la FACE développe ses connexions avec l’ensemble des principaux acteurs ruraux avec qui elle partage son expertise et celle des chasseurs à travers le **Groupe d’experts** **Agri de la FACE,** présidé par l’ancien Ministre de l’Agriculture allemand et Président de l’association des chasseurs allemands DJV, Jochen Borchert.

**LE CALENDRIER DE L**’**UE**

**Octobre 2011:** La Commission présente une série de propositions législatives visant à rendre la Politique Agricole Commune plus efficace – pour une agriculture compétitive et durable et des zones rurales dynamiques. Une de ces propositions concerne le développement rural: <http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm>

**2011**: Le Député européen Luis Manuel Capoulas Santos est nommé *Rapporteur* pour le Rapport parlementaire sur la proposition de la Commission concernant le développement rural.

**Avril 2012:** La Coalition rurale publie sa position en matière de développement rural.

**Juin 2012:** Le Député européen Luis Manuel Capoulas Santosdevrait présenter le Rapport parlementaire officiel sur la proposition de la Commission concernant le développement rural.

**Juillet 2012:** Les Députés européens devraient voter les amendements à la Proposition de la Commission.

**Début 2014:** La nouvelle Politique de l’UE en matière de Développement rural devrait être mise en œuvre.

**PHOTOS:** <http://www.flickr.com/photos/face_eu/sets/72157630134199760/>

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, INTERVIEWS, DÉCLARATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Marilise Saghbini, [marilise.saghbini@face.eu](mailto:marilise.saghbini@face.eu) - +324 98 56 70 21

1. Communication de la Commission COM(2011) 244 final <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/11/st09/st09658.fr11.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. « Enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l’UE d’ici à 2020, assurer leur établissement dans la mesure du possible et renforcer la contribution de l’UE à la prévention de la perte de biodiversité. » [↑](#footnote-ref-2)